

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2024

II - Présentation city parc par le Conseil Municipal Jeunes

III – Présentation du ski club de Villard

IV- Délibérations

2024-23 : Organisation de l'enquête de recensement de la population 2025, portant sur le recrutement de deux agents recenseurs

2024-24 : Finances publiques : décision modificative n° 03

2024-25 : Subventions aux associations

Rapport des commissions

Informations Diverses

Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Quentin HUDRY, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET.

EXCUSES : Monsieur Jean-Louis GAVORY représenté par Monsieur Christophe BOSSU par pouvoir du 19 novembre 2024, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES représentée par Monsieur Jean-Paul COSTAZ par pouvoir du 19 novembre 2024.

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur William ROSAY

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2024.

Approbation du compte-rendu à l'unanimité.

II - Présentation city parc par le Conseil Municipal Jeunes

Les membres du Conseil Municipal Jeunes (C.M.J.) présentent un diaporama pour présenter leur projet de city parc. Il serait envisagé de le placer sur les terrains que la mairie est en train d'acheter derrière la mairie pour la construction de la future école maternelle. Il serait composé d'un sol synthétique pour la pratique du football ainsi que des paniers de baskets. Un terrain de pétanque serait à proximité. Projet qui réunirait toutes les générations.

Monsieur Pierrick DUFOURD informe que le conseil municipal est favorable à ce projet mais qu'il sera certainement envisagé pour le prochain mandat.

III- Présentation du ski club de Villard

Monsieur Nicolas BOUVIER président du Ski-club de Villard présente le club, le nombre d'adhérents de Villard ainsi que les athlètes de haut-niveau.

IV- Délibérations

2024-23 : Organisation de l'enquête de recensement de la population 2025, portant sur le recrutement de deux agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le lancement de la campagne de recensement pour l'année 2025,

Monsieur le Maire rappelle le besoin de deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population 2025. Il considère la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2025 du 16 janvier au 15 février 2025.

Le deuxième agent recenseur est un agent communal qui procédera au recensement sur ses heures de travail ; les heures effectuées en dehors de son temps de travail lui seront payées en heures supplémentaires ou récupérées.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité de :

Recruter un agent recenseur pour la campagne de recensement de la population 2025, à compter du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Autoriser l'autorité à recruter un agent sur emploi non permanent.

Accepter que le deuxième agent recenseur soit un agent communal qui effectue le recensement sur ses heures de travail ; les heures effectuées en dehors de son temps de travail lui seront payées en heures supplémentaires ou récupérées.

Accepter la dotation globale forfaitaire de 1 700 € de l'Etat pour cette opération.

Décider que la rémunération de l'agent recenseur sur emploi non permanent sera de 1 800 € brut, frais kilométriques compris, versée à la fin des opérations de recensement.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-24 : Finances publiques : décision modificative n° 03

Une décision modificative n° 03 doit être prise pour tenir compte de quelques modifications comptables en section d'investissement et de fonctionnement sur le budget primitif 2024.

Elle s'équilibre à 22 554 € en section d'investissement et s'équilibre à 25 854 € en section de fonctionnement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les modifications qui sont à opérer dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | DEPENSES | |
| CHAPITRE 66 - Charges financières | | CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | |
| 66111 - intérêts réglés à l'échéance | 3 300,00 | 13912 - subvention investissement actifs amortissement - régions | 466,00 |
| CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement | | CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées | |
| 023 - virement à la section d'investissement | 22 554,00 | 1641 - emprunts en euros | 1 600,00 |
| | | CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles | |
| | | 21351 - installations générales des constructions - batiments publics | 20 488,00 |
| TOTAL | 25 854,00 | TOTAL | 22 554,00 |
| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| RECETTES | | RECETTES | |
| CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section | | CHAPITRE 021 - Virement de la section d'investissement | |
| 777 - recettes et quote-part subvention investissement transférées au compte de résultat | 466,00 | 021 - Virement de la section d'investissement | 22 554,00 |
| CHAPITRE 013 - Atténuations de charges | | | |
| 6479 - remboursements sur autres charges sociales | 1 788,00 | | |
| CHAPITRE 73 - Impôts et taxes | | | |
| 73223 - fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants | 23 600,00 | | |
| TOTAL | 25 854,00 | TOTAL | 22 554,00 |

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'approuver les écritures comptables issues de la décision modificative n° 03

2024-25 : Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Villard souhaite soutenir les associations qui ont un intérêt local afin de leur permettre de se développer et pérenniser leurs activités.

Après avoir étudié les demandes de subventions en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville,

Monsieur le Maire, propose, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

| Nom de l'association | Montant de la subvention |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| CULOTTES COURTES | 1 160 € |
| SKI-CLUB de Villard | 2 000 € (250 € pour 3 enfants adhérents + 1 750 € pour 7 athlètes FFS et comité) |
| VILLARD EN FETE | 500 € |
| VILLAR'OSE | 500 € |
| BADABOUM | 3 500 € |

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le versement des subventions aux associations selon les montants définis ci-dessus pour l'année 2024.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

COMMISSION TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Roland PINGET informe que l'entreprise DECARROUX est intervenue pour effectuer les travaux en coordination avec le S.R.B., pour la mise en place d'un poteau incendie au Hameau du Tové.

Il indique également que le « chaucidou » a commencé à être tracé par la société Proximark, il reste à tracer les lignes vertes jusqu'aux feux à la sortie de Villard coté Boège ainsi qu'à l'installation des panneaux.

Monsieur Pierrick Dufourd indique qu'une subvention a été demandée au titre des amendes de police. La subvention est attribuée uniquement pour la route communale. Une compensation pour la route départementale sera versée au titre de la subvention du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

SIVU SCOLAIRE

Monsieur Christophe BOSSU indique que deux agents du périscolaire étaient absents la semaine dernière et que les remplacements ont été compliqués.

MARPA LA CLAIRIERE

Madame Sophie MARGAS indique qu'elle s'est rendue à la réunion du 7 novembre dernier.

Trois décès sont survenus à la MARPA.

Trois appartements se sont libérés. Deux ont été reloués rapidement. Le studio pour couple n'a pas été loué. Des travaux seront entrepris pour une location à prévoir dès janvier 2025.

De nombreuses activités sont mises en place.

Concernant le budget, le tarif des repas visiteurs a été revu à la hausse au vu de l'inflation.

CMJ

L'élection pour le renouvellement du bureau du CMJ s'est tenue le 9 novembre dernier. Mlle Calis BARD a été élue Maire, Mlle Olivia BERTHOU 1^{ère} adjointe, Mlle Venise REBUFFAT 2^{ème} adjointe. Le maire du CMJ est élu pour une année.

Monsieur Denis DUFOURD est satisfait de la présence des jeunes du CMJ et de la présentation du city parc. Il espère que cette dynamique se poursuive tout au long de ce nouveau mandat.

CCAS

Monsieur Denis DUFOURD remercie les conseillers qui ont aidé pour le repas des aînés et plus particulièrement l'équipe du CCAS. L'intervention de M. GENTRIC et son diaporama sur la vallée verte a été très apprécié par les aînés.

Monsieur Pierrick DUFOURD souhaite rappeler que la distribution des colis de Noël est à prévoir avant les vacances de Noël. Monsieur Denis DUFOURD prévoira une réunion au plus vite.

COMMUNICATION

Madame Emilie BERNAZ informe que Monsieur Jean-Louis GAVORY finalise le bulletin. La répartition du travail sur le nouveau site internet est prévue début décembre.

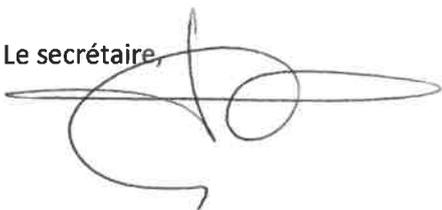
INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierrick DUFOURD rappelle l'inauguration du bâtiment mairie école salle polyvalente le samedi 23 novembre 2024 à partir de 9h avec les portes ouvertes, coupé de ruban et discours officiels à 11h. Il a établi l'ordre de passage des officiels et finalise son discours.

Monsieur Pierrick DUFOURD lit un courrier de remerciement de l'EHPAD de la Tour pour l'après-midi cinéma.

La séance est levée à 21H40

Le secrétaire,



Le Maire,

